

	<u>REGLEMENT INTERIEUR PHASE DEPARTEMENTALE DU</u> <u>CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES DE</u> <u>L' AISNE 2025 - 2026</u>
--	---

Le CDJE 02 organise la **phase départementale du Championnat de France Jeunes de l'Aisne** Tous les tournois sont **mixtes** et se jouent par catégories d'âge 2025- 2026. Il aura lieu à Saint-Quentin du 18/10/2025 au 19/10/2025

L'arbitre Principal est : BRACQ Grégory, Arbitre Fédéral Open 2 et Agréer FIDE

Arbitre adjoint :

Préambule :

Il sera ouvert à tous*les jeunes titulaires d'une **licence A** dans un club de l'Aisne à cette date. En liaison avec l'article 2.5, obligation pour **les compétitions fédérales**.

*Si aucune limite Elo n'est précisée, l'accès à la compétition est permis sans limitation selon le classement Elo, mais les parties non compatibles ne seront pas prises en compte par la FIDE. Article 1 - Organisation générale : 2.1. Type de tournoi Conditions d'homologation

LES RESULTATS SERONT COMPTABILISES POUR LE CLASSEMENT LENT FIDE EN CAS DE PARTIES ENTRE DEUX ADVERSAIRES AYANT :	
50 minutes avec incrément de 10s/coups Catégories U8 et U10	60 minutes avec incrément de 30s/coups Catégories U12, U14, U16, U18 et U20
• Les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 1800	• Les deux : un Elo lent FIDE inférieur à 2400
• Un Elo national lent pour un ou une des joueurs/joueuses et un Elo lent FIDE inférieur à 1800 pour l'adversaire.	• Un Elo national lent pour un ou une des joueurs/joueuses et un Elo lent FIDE inférieur à 2400 pour l'adversaire.

L'inscription est Gratuite. La Pré-inscriptions est obligatoire avant le **14/10/2025** auprès de l'arbitre principal : BRACQ Grégory : gregory.bracq02100@gmail.com

La liste des préinscrits sera publiés sur le site FFE.

Article 2 - Homologation et Appariements

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 93ème Congrès de la F.I.D.E à Chennai (INDE), mise en application le 1er janvier 2023.

Les tournois composant le Qualificatif Jeunes sont homologués par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs (U8, U10, U12, U14, U16 et U18+U20) **est mixte**. 2.3. J01

Ils se joueront en **5 rondes**, le nombre de rondes est modifiable en fonction du nombre de participants par catégorie.

La Cadence sera une cadence Fischer de 60 minutes avec incrément de 30s/coups, dès le premier coup, pour les catégories U12 U14 U16 et U18+U20.La notation est obligatoire durant toute la partie.

La Cadence sera une cadence Fischer de 50 minutes avec incrément de 10s/coups, dès le premier coup, pour les catégories U8 et U10. La notation est obligatoire. Un joueur ou une joueuse qui dispose de moins de 5 minutes à sa pendule n'est plus obligé de noter les coups.

Les appariements se feront soit en Toutes-Rondes ou au Système Suisse Intégral selon le nombre de participants par catégorie. Le délai pour être déclaré forfait est de **30 min**, après le lancement de la pendule.

Article 3 – Les Horaires :

<i>Ouverture du pointage : le samedi à 8h15</i>	<i>Clôture du Pointage : le samedi à 8h50</i>
<i>Ronde 1 : Samedi à 9h00</i>	<i>Ronde 4 : Dimanche à 9h00</i>
<i>Pause midi</i>	<i>Pause midi</i>
<i>Ronde 2 : Samedi à 13h00</i>	<i>Ronde 5 : Dimanche à 13h00</i>
<i>Ronde 3 : Samedi à 16h30</i>	
<i>Cérémonie de clôture, aura lieu 10 minutes après la dernière partie de la dernière ronde.</i>	

Le début d'une ronde pourra être avancé après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 4 – Classement :

Le classement est établi au nombre de points. Si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âge il est proclamé Champion Départemental, mais il devra obligatoirement jouer (en catégorie mixtes adjacente (impaire de préférence) à Elo comparable de préférence.)

Article 5 – Départages :

Toutes-Rondes	Système Suisse Intégral
1er Départage : Nombre de Victoire	1er Départage : Buchholz Tronqué
2nd Départage : Sonneborn-Berger	2nd Départage : Buchholz
3e Départage : Koya	3e Départage : Performance

Départage à l'attribution du titre de Champion(ne) départemental(e) et les qualificatives pour l'échelon zone interdépartementale : L'arbitre utilisera les départages prévus par l'art 3.3 du Règlement du Championnat de France des Jeunes à la place réelle de la grille américaine, adapter selon le système de départage à la structure du tournoi.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement général féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion, Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 6 – Qualification zone interdépartementale :

Seront qualifiés pour **la phase zone Interdépartementale du Championnat de France Jeunes, Zid Picarde** tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points à **la phase départementale du Championnat de France Jeunes de l'Aisne.**

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE, et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie, si les effectifs de participation le permettent.

À l'issue de **la phase départementale du Championnat de France Jeunes de l'Aisne**, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin, mais si leur classement dans le tournoi leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier dans les deux catégories lors du championnat interdépartemental.

À l'issue de **la phase zone Interdépartementale du Championnat de France Jeunes, Zid Picarde**, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4 du Règlement du Championnat de France des Jeunes).

La phase départementale du Championnat de France Jeunes de l'Aisne est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories U18 et U20 ainsi qu'aux joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France.

Des joueurs supplémentaires peuvent être repêchés en fonction des quotas affectés par la ffe en début de saison.

Les Champions et Championnes de Ligue par Zid de la saison 2024-2025 sont qualifiés d'office à **la phase zone Interdépartementale du Championnat de France Jeunes** de la saison en cours, à la condition qu'ils soient toujours dans la même catégorie.

Article 7 – Réclamation :

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal, responsable de la compétition par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

Article 8 : Comportement des Joueurs

Il est interdit :

- De porter sur soi un téléphone portable, une montre connectée ou tout autre appareil électronique de communication
- De **fumer** et d'utiliser **une cigarette électronique** dans la salle du tournoi dans la salle d'analyse.
- D'analyser une partie en cours, de blitz dans la salle du tournoi.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur, etc.) sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu (zone où se situent les échiquiers).
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E pour les joueurs Français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les casques antibruit sont autorisés uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Article 9 : Fair-Play – Dispositifs anti triche

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Article 10 – Commission d'appel :

Une commission d'appel est constituée au début du championnat départemental.

Elle est au moins de 3 membres de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission, ne peut délibérer sur une question concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 11 – Récompense :

Les champions et les championnes de chaque catégorie d'âge jeune, seront récompensés par le Comité Départemental.

Article 12 – Conclusion :

L'inscription au Championnat Départemental, implique l'acceptation du présent règlement et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Arbitre Principal :
BRACQ Grégory

Organisateur :
BRACQ Christian

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BRACQ', with a long horizontal flourish extending to the right.

Qualification pour la phase Interdépartementale ZID Sud **du Championnat de France Jeunes**

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs ou joueuses **des catégories U8 à U16** de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points au Championnat Départemental Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements ayant moins de 6 licences A par catégorie.

Chaque tournoi par catégorie d'âge, doit regrouper les catégories mixte et féminine. À l'issue de la phase départementale, les joueuses prennent les places réservées au quota féminin, mais si leur classement dans le tournoi leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier dans les deux catégories lors du championnat interdépartemental.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. . **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion , Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

À l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4).

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs et joueuses **des catégories U18 et U20** ainsi qu'aux joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Les Champions et Championnes de Ligue par Zid de la saison 2024-2025 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes de la saison en cours, à la condition qu'ils soient toujours dans la même catégorie.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

La phase interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes se jouera du 20 au 23 décembre 2025.

Répartition des places qualificatives

La Ligue étant composée de deux ZID, elle peut compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une des ZID, en les proposant à l'autre ZID. Les places doivent être proposées alternativement aux ZID, en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2026 - Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase Interdépartementale.

CHP FRANCE JEUNES 2025	DPT	U8	Q0	U10	Q1	U12	Q2	U14	Q3	U16	Q4	U8F	Q0	U10F	Q1	U12F	Q2	U14F	Q3	U16F	Q4	T
HAUTS-DE-FRANCE		16		77		155		150		112		4		15		27		31		15		
HAUTS-DE-FRANCE NORD		9	2	54	3	107	4	106	5	70	5	3	2	7	2	17	2	21	3	12	3	27
HDF N	59	7	5	44	5	86	5	77	5	47	5	2	3	6	5	11	5	17	5	10	5	
HDF N	62	2	3	10	5	21	5	29	5	23	5	1	3	1	3	6	3	4	3	2	3	
HAUTS-DE-FRANCE SUD		7	2	23	2	48	2	44	2	42	3	1	1	8	1	10	1	10	1	3	3	20
HDF S	2	1	3	10	5	11	5	14	5	19	5	0	3	4	3	2	3	4	3	2	3	
HDF S	60	4	3	9	5	22	5	21	5	16	5	0	3	3	3	3	3	6	3	1	3	
HDF S	80	2	3	4	3	15	5	9	3	7	5	1	3	1	3	5	3	0	3	0	3	

Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département

En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France 2026